

Belgique-Belgie

PP  
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :  
Bruxelles X

# Lettre aux habitants

## Nouvelles de l'ACQU n° 48 avril – mai – juin 2006

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

*Puissent  
les personnalités  
NON UCCLOISES qui  
reçoivent ce périodique  
comprendre que son  
contenu les concerne  
grandement !  
(voir page 7)*

La radio  
des Ucclois  
**Radio 1180**

le lundi  
de 18 à 20 h

**FM 87.7**

et en ligne sur

[www.radio1180.be](http://www.radio1180.be)

Connexion adsl souhaitée

av. Carsoel 34, 1180 Uccle  
Tél & Fax : 02 374.22.37

## s o m m a i r e

- Éditorial 2
- Le Plan communal de mobilité  
et son implication dans le S-O d'Uccle 4
- Plateau Avijl : le Pouvoir communal  
à la croisée des chemins 8
- Nicolas HULOT lance son « Défi pour la Terre » 10
- Plateau Engeland : son rôle écologique  
fondamental 11
- Les bouchons en liège se recyclent 15
- Le Comité de quartier « La Sablonnière »  
s'oppose au projet « Floréal 53 » 16
- À propos du Bois de Verrewinkel 18
- Les tags sont à prendre bien plus  
au sérieux à Uccle ! 20
- La Charte-Programme de l'ACQU 22
- Courrier de lecteur 23

## Éditorial

### Parler avec le cœur devient de plus en plus difficile, tant la corruption commerciale des esprits se développe

Nous vivons une situation « civilisationnelle » aberrante, eu égard aux multiples dégradations qui se manifestent chaque jour davantage, tant au plan de l'éco-géographie qu'à celui des comportements humains.

Après bien des guerres atroces vécues ces derniers siècles (surtout au 20<sup>ème</sup>), nous rêvions d'une civilisation digne de ce nom avec des techniques de production et d'encadrement au service du Progrès humain et de l'intérêt général authentiques. La faillite de tels objectifs est devenue une évidence qui nous désenchanté et nous glace. Nous rêvions d'une société, d'une ville où il fasse bon vivre pour tous, une ville bien équipée en transports en commun efficaces, sans chancres urbains, une ville privilégiant l'humain, la communication, le dialogue entre les habitants, la communion avec la nature. Nous rêvions de la mise en œuvre prioritaire de valeurs telles que le bien-être social, le bonheur de vivre, la qualité de vie, le respect de l'autre, l'éducation et l'instruction pour tous (« Je suis je, parce que tu m'as dit tu », disait Albert JACQUARD).

**Mais il devient difficile d'encore s'illusionner tant les dysfonctionnements institutionnels et humains s'aggravent.** Le comportement des acteurs du

« théâtre » politique français est accablant, autant à gauche qu'à droite. Le spectacle italien récent est édifiant, à l'image d'une finalité capitaliste moderne effrayante, basée sur des investissements colossaux dans les médias, afin d'orienter les esprits – en fait, les corrompre – vers le paraître, le superficiel et la consommation de biens matériels. Quant au spectacle belge, il n'est pas porteur d'avenir, tant les querelles de clocher et les invectives de toutes sortes témoignent toujours de rapports de force peu compatibles avec une saine gestion de la Chose publique. Et je ne parlerai pas de l'actuelle politique américaine qui se fonde sur quelques gros et scandaleux mensonges !

**Est-ce ainsi que doit s'assumer le devoir de responsabilité vis-à-vis des populations et de leur devenir, alors que, dans moins de 50 ans, les effets climatiques destructeurs s'accéléreront** vraisemblablement (ce dont la grande presse nous alerte de façon répétée) ? Nous vivons – et le phénomène est mondial – dans une culture comportementale insensée face aux tragédies qui se préparent. L'avenir reste encore toujours perçu au travers de la petite et fausse lorgnette de la « croissance », symbolisée par le sacro-saint PIB (produit intérieur

brut) et seule censée réduire le taux de chômage ! Pour qui nous prend-on ?

Deux exemples sont préoccupants au plus haut point car ils comportent des conséquences tragiques à court terme pour l'humain, sa santé physique et mentale, et pour l'équilibre climatique :

- D'abord, **la voiture** ! Elle s'est imposée comme le fer de lance de la croissance (20 % du produit mondial net, aujourd'hui). Le choix de nombreux financiers et industriels est de la promouvoir encore davantage, notamment, avec son créneau « 4 x 4 » qui plait (à qui ? il ne faut pas être un expert pour comprendre ce qui est devenu une fatale dérive). **Or, cette industrie**, qui prélève une quantité colossale de matières premières (non renouvelables !), **aggrave notre impact écologique terrestre** ; impact qui, pour les pays développés européens, est déjà trois fois trop important (ce qui veut dire qu'il faudrait trois Terres pour répondre à une telle demande, si elle se généralisait au monde entier !).

- Notre autre souci est l'importante pollution provoquée par **les avions, grands générateurs de gaz à effet de serre**, ce qu'on oublie trop souvent...

Nous vivons probablement notre

dernier siècle, tant **l'inconscience est générale** et tant **la folie égo-centrique des actionnaires**, peu soucieux de l'avenir de la planète et des hommes qui l'habitent, est devenue arrogante, pour ne pas dire criminelle et suicidaire. Au nom d'une absolue nécessité de survie, **il faudrait** qu'à tous les niveaux de pouvoir (du communal à l'euro-péen), les politiques, les citoyens et – permettez-nous de rêver – le monde économique puissent **remettre en cause une « civilisation »** aussi bêtement matérialiste, égoïste et stupide, **qui**, entre autres choses, **s'obstine à creuser l'écart entre les riches et les pauvres, détruit notre biodiversité si enchanteuse, ne promeut plus suffisamment nos valeurs de liberté, d'égalité, de justice, et plonge dans la précarité un nombre toujours croissant de personnes.**

À la suite de ruptures en tous genres ne privilégiant plus suffisamment les relations humaines structurantes et enrichissantes, l'espace urbain devient de facto un milieu bruyant, pollué et où se produisent des violences de toutes sortes. C'est pourquoi, le Plan communal de mobilité nous apparaît si fondamental. En lui reconnaissant des aspects positifs, nous estimons cependant qu'il y a lieu d'**oser remettre en cause l'inertie d'un projet de société axé sur l'automobile, véritable cancer détruisant peu à peu notre cadre de vie et perturbant de façon grave la santé des habitants.** D'autres villes ont gagné le pari de rendre à ceux-ci leur territoire et d'y réduire de façon drastique le trafic automobile. Pourquoi ne serait-ce pas possible à Bruxelles, vitrine de l'Europe ?

Une précision : je ne jette pas la pierre à **tous les hommes politiques**, même si je regrette, **en général, leur manque de vision d'avenir.** Nombreux sont ceux qui essaient de bien faire et beaucoup sont certainement honnêtes. Mais **le chaos en train de se développer** (notamment, par la dérégulation des comportements sociaux) est bien le fait d'hommes et de femmes des pays développés dits intelligents. Notre responsabilité de citoyens, consommateurs, gaspilleurs et de plus en plus individualistes, est bien évidemment aussi engagée.

**La démarche de l'ACQU** n'est pas de plaire, mais de **soulever des questions dont les réponses**, non évidentes, **pourraient** cependant **faire évoluer les valeurs humaines nécessaires à l'édification d'une authentique civilisation.** Osons privilégier la qualité plutôt que la quantité, le partage plutôt que le profit, l'écoute plutôt que le mépris ou la violence, l'« être » plutôt que l'« avoir » et le « paraître » !

**Les citoyens**, ceux qui réfléchissent et se sentent concernés par ces questions, **sont capables** (eh oui, il y a beaucoup de savoir-faire compétent parmi eux) **de participer de façon positive à la construction de cet autre monde auquel nous rêvons** (voir, par exemple, leurs réflexions qualitatives et leurs propositions récentes concernant le Plateau Engeland, le Plateau Avijl, les problèmes de mobilité et, hier, leur lutte efficace contre le projet de périphérique au sud de Bruxelles).

**Quant aux hommes politiques, ils doivent être moti-**

**vés à remettre en cause les pratiques quotidiennes de leur métier de gestionnaire**, afin de privilégier une vision d'avenir durable et des comportements éthiques d'intérêt général, gagnant ainsi la confiance des citoyens.

On sait bien que le monde parfait n'existe pas et que ce n'est pas parce qu'il n'y a plus eu de guerres chez nous depuis longtemps qu'il n'y en aura plus. Mais ce qui est inquiétant, c'est d'avoir l'impression que la situation empire au lieu de doucement s'améliorer, alors que les connaissances qu'on a actuellement ne nous permettent pas (à nous comme aux politiques !) de continuer à agir comme si on ne savait pas.

Je terminerai cet éditorial exceptionnellement long – le sujet étant complexe – par un extrait du discours, lu à Stockholm le 7 décembre 2005, du dramaturge britannique Harold PINTER, cette conscience humaine ayant reçu le Prix Nobel de littérature 2005 :

*Je crois que, malgré les énormes obstacles qui existent, être intellectuellement résolu, avec une détermination farouche, stoïque et inébranlable, à définir, en tant que citoyens, la réelle vérité de nos vies et de nos sociétés, est une obligation cruciale qui nous incombe à tous. Elle est même impérative. Si une telle détermination ne s'incarne pas dans notre vision politique, nous n'avons aucun espoir de restaurer ce que nous sommes si prêts de perdre – notre dignité d'homme.*

Bernard JOURET  
Président

## Le Plan Communal de Mobilité d'Uccle (PCMU) et son implication spécifique dans le sud-ouest de la commune (Moensberg)

### Introduction

Vous avez été très nombreux à réagir au Plan communal de mobilité ucclois (PCMU), dont la 3ème et dernière phase a fait l'objet d'une enquête publique du 1er au 31 mai. Plusieurs centaines de personnes se sont déplacées pour assister aux 4 réunions d'information organisées par la Commune à propos de ce plan.

L'ACQU a voulu contribuer à cette mobilisation en distribuant plusieurs milliers de son dépliant intitulé « le PCMU, un enjeu fondamental qui nous concerne tous », dans lequel un résumé du document de synthèse approuvé par le Collège ucclois est présenté. Il est suivi de l'avis de l'ACQU et d'une invitation à prendre part à l'enquête publique.

Nous espérons qu'au delà des avis forcément contradictoires qui ont émané des habitants, nos autorités communales tiendront compte des remarques les plus pertinentes allant dans le sens de la mobilité durable.

Si la décision politique impose de prendre en compte tous les avis exprimés, il est aussi de la responsabilité politique de prendre les mesures – parfois impopulaires dans un premier temps – qui contribueraient à modifier les comportements de tous aujourd'hui pour nous apporter une meilleure qualité de vie demain.

L'ACQU s'est montrée très critique à l'égard de ce Plan. En tant que groupe de pression rassemblant des citoyens et des associations sensibles à un rééquilibrage des modes de déplacement, son objectif était d'influencer autant que possible l'orientation des décisions. Nous estimons que nous sommes aujourd'hui à la fois esclaves et otages de la voiture et que ce plan doit permettre un rééquilibrage fort en faveur des autres moyens de transport. Il s'agit d'une condition essentielle au maintien de la qualité de vie dans notre commune et à son développement durable.

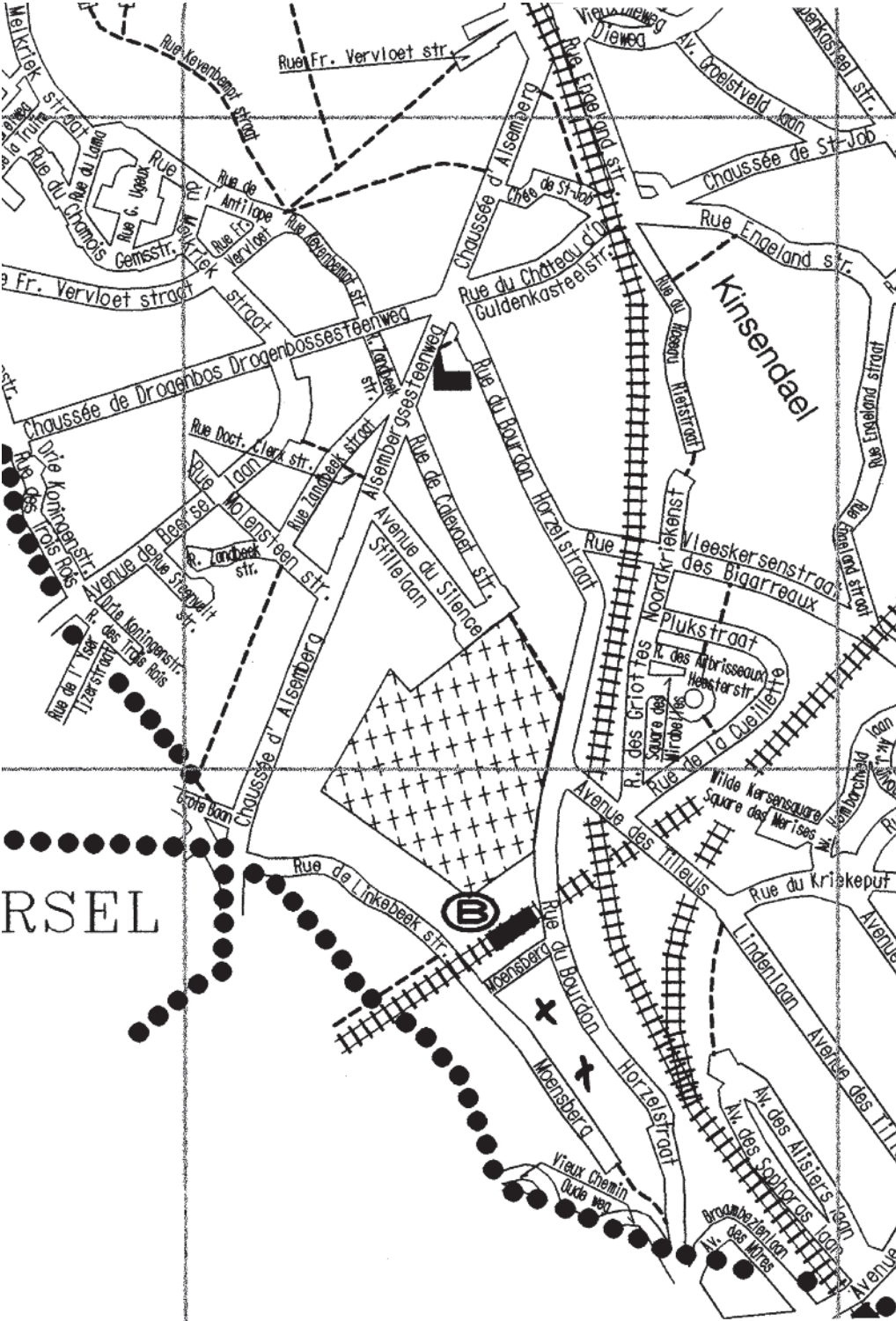
Pour illustrer nos positions au fil de l'avancement des 3 phases de ce plan, **nous vous présentons ci-après une proposition** – parmi tant d'autres – qui nous semblait cohérente tant dans ses objectifs de mobilité durable qu'en égard à son intégration dans le tissu urbain, social et économique concerné. Cette proposition concerne toute la zone Sud-Ouest de la commune. Elle a été formulée et soumise à la Commune dès 2004 dans notre « **Projet de mobilité pour la Commune d'Uccle** ». Nous constatons que bon nombre des suggestions et choix que nous avons posés n'ont pas été retenus par la Commune. Pas encore ?

### Quelle mobilité pour le Sud-Ouest de la commune près du Fond de Calevoet ?

*Ce quartier périphérique, qui longe la commune de Linkebeek, intègre en son centre la station SNCB « Moensberg ». Il connaîtra dans les prochaines années d'importants aménagements et changements (en termes d'infrastructure, d'urbanisation et de mobilité, notamment) :*

#### Les aménagements planifiés dans ce quartier :

- **À l'horizon 2006-2007 :**  
Déplacement du terminus 55 de l'avenue du Silence vers le Fond de Calevoet, à la limite régionale.
- **À l'horizon 2008 :**  
Construction d'une centaine de logements sociaux sur le terrain (marqué de 2 croix noires sur le plan figurant en page 5) au coin de la rue du Bourdon et du Moensberg ; 50 emplacements de parking sont prévus.
- **À l'horizon 2012 :**  
La station « Moensberg » sera déplacée pour permettre la correspondance entre les lignes SNCB 26 et 124. Un parking de minimum 86 places, voire plus



SNCB. Une urbanisation croissante dans toute cette zone est donc clairement en marche ; celle-ci aura des conséquences fortes en terme de mobilité, alors que ces mutations à venir n'ont pas été prises en compte dans le Plan de mobilité de la Commune.

### Le constat actuel dans ce quartier :

- L'augmentation constante du trafic automobile partout.
- La rue du Bourdon, dans sa partie la plus haute vers Linkebeek, est dangereuse : étroitesse de la voirie, trottoir étroit d'un côté et inexistant de l'autre, vitesse automobile excessive, passage de 2 lignes de bus, débouché du chemin Moensberg directement sur la voirie automobile.
- La fréquentation est croissante dans la rue de Linkebeek (en sens unique zone 30 vers la chaussée d'Alsemberg), pavée (donc plus bruyante).
- Les dispositifs de zone 30 sont insatisfaisants ; cette vitesse autorisée est trop élevée à plusieurs endroits où il n'existe quasi pas de trottoirs et où il est impossible d'élargir la voirie particulièrement étroite.
- Le non-respect très fréquent du sens unique rue de Linkebeek.

Ces observations ont été communiquées à la Commune et au Bureau d'études TRITEL. Mais elles n'ont pas été prises en compte.

*Nous constatons que, dans ses propositions, le PCMU n'intègre pas les développements à venir du quartier, bien qu'il programme ses interventions jus-*

selon les souhaits de la Région (200 places), y sera installé pour desservir la gare.

Une augmentation des fréquences sur les lignes 26 (y compris, le soir et le week-end) et 124 est acquise suivant le plan RER. La station SNCB « Linkebeek » sera également réaménagée et intégrera un parking de 86 places.

Ces nouveaux usagers du train, qui viendront en voiture jusqu'à ces parkings, emprunteront des rues très étroites, comme le Moensberg et la rue

de Linkebeek, pour rejoindre la périphérie vers Beersel et Alsemberg en évitant les engorgements de la rue du Bourdon et de la chaussée d'Alsemberg, ... avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer pour les riverains et même pour ces voiries dont le gabarit ne permet pas un tel trafic...

#### • À l'horizon 2015 :

Implantation de commerces et/ou de logements sur les terrains de la rue du Bourdon rachetés par la Région à la



La rue de Linkebeek étroite et pavée démarre sous le pont du chemin de fer à côté de la halte Moensberg de la ligne 26.



Le sentier du Moensberg, à proximité de la rue du Bourdon.

qu'en 2020. Les réponses formulées dans le Plan en terme de mobilité en 2020 seront totalement obsolètes par rapport à l'évolution du quartier. Au niveau local, le PCMU se limite à la mise en circulation locale du Moensberg et de la rue de Linkebeek, voiries en zones 30. Or, cette mesure ne dissuadera malheureusement pas la fréquentation automobile.

## Que proposait l'ACQU pour ce même quartier ?

- La réduction à une seule voie de circulation à la rue du Bourdon sur une portion de 250 mètres avant la limite régionale (sens unique alterné à régler par des feux autorisant

éventuellement des phases différentes le matin et le soir). Cette mesure « étranglerait » un des points d'entrée dans la commune, emprunté par de nombreux navetteurs, et réduirait ainsi la pression automobile liée au trafic de transit, non seulement dans ce quartier, mais également dans tout le reste de la commune.

- L'implantation rue du Bourdon de pistes cyclables prolongées depuis la station « Moensberg » jusqu'à la limite régionale, le maintien des lignes de bus, l'élargissement et la création de trottoirs continus de chaque côté sur cette portion, la protection du débouché du sentier Moensberg sur la rue du Bourdon...

- L'intégration d'une bande cyclable au Moensberg et rue de Linkebeek ; le maintien de la largeur de ces voiries afin d'en garder le caractère semi-rural qui en fait leur attrait.

- La mise en impasse de la rue de Linkebeek par blocage sous le pont de chemin de fer, pour arrêter le trafic de transit.

- L'aménagement du Moensberg et de la rue de Linkebeek en zones résidentielles à 20 km/h, voire en rues piétonnes, afin de privilégier les usages pédestres et cyclistes de ces rues, proches d'arrêts de transports en commun (55, 38, 43, 155, gares Moensberg –Linkebeek).

- L'intégration de ces deux rues dans un itinéraire cyclable communal (ICC) permettant de relier, moyennant une faible dénivellation : Linkebeek, la Station SNCB Moensberg, le Fond de Calevoet (terminus 55 et zone commerciale du Delhaize de Beersel), la rue des Trois Rois (chemin à créer sur le terrain du CPAS de Bruxelles « Plaine du Molensteen » – idée soutenue par la Fondation Roi Baudouin), et le Melkriek (vers la promenade verte). Cet ICC éviterait tous les grands axes parallèles trop fréquentés et dangereux pour les usagers plus faibles.



Le débouché du sentier du Moensberg sur la rue du Bourdon, lieu d'insécurité permanente.

## Conclusion

Cette réflexion à l'échelle de tout un quartier nous paraît s'intégrer harmonieusement dans les objectifs et moyens mis en oeuvre par le PCMU et permet le maintien des contacts humains entre les habitants d'un quartier qui sera fortement modifié dans les 10 ans à venir.

Elle vise à rééquilibrer le partage des voiries entre ses différents usagers et privilégie les usagers « doux » quand c'est nécessaire.

Elle protège des quartiers à prédominance résidentielle des flux automobiles de transit, sans gêner l'accessibilité automobile de la station SNCB Moensberg.

Elle favorise l'accessibilité à pied et à vélo des points d'arrêt des transports en commun.

Elle offre dès à présent des possibilités de transport « autre que la voiture » pour les lotissements et pour les futurs habitants de ce quartier en pleine mutation.

Elle prend en compte et planifie l'évolution de tout ce quartier, ce qui est l'objet même d'un plan qui a pour vocation de s'appliquer jusqu'en 2020...

Pourquoi une telle proposition ambitieuse ne peut-elle être retenue ? Nous n'avons jamais eu de réponses cohérentes de la Commune à ce sujet..., ce qui est regrettable car nous sommes persuadés que notre projet, qui s'inscrit dans la philosophie générale de l'ACQU, pouvait durablement contribuer à l'amélioration de notre qualité de vie à Uccle...

Alain THIRION  
& Georges MICHEL  
Groupe Mobilité de l'ACQU

## Aux personnalités NON UCULOISES, destinataires de notre « Lettre aux habitants »

Quoi que vous pensiez à la réception de notre trimestriel ucclois, **certaines de nos articles vous concernent aussi**, directement ou non, en tant que personnalité, belge ou étrangère, ayant une influence à exercer dans des domaines qui préoccupent de plus en plus nos concitoyens. Citons : les pollutions et nuisances de tous ordres, le réchauffement climatique, la mobilité, la préservation des espaces naturels, les pertes de biodiversité, le développement durable. Car beaucoup s'inquiètent à juste titre de l'état dans lequel nous laisserons le monde après nous !

Or, il faut bien le constater, la plupart des responsables actuels, dans leurs **actes** (qui, seuls, comptent à nos yeux), négligent trop ces importants sujets : il n'y en a, en effet, quasiment que

pour l'Économique, le Marché, l'Emploi et, depuis peu tant c'est devenu critique, le Logement. **L'Environnement** (pris au sens large) passe, lui, le plus souvent... à la trappe. C'est ainsi qu'à force d'exploiter sans mesure les ressources de la Terre et de vouloir toujours produire plus (au lieu de produire **mieux et de façon éthique**), l'état de la planète s'aggrave de jour en jour...

« **Il faut agir vite, et dès maintenant !** », avertissent les nombreux scientifiques concernés. Car, plus on attendra pour « changer de cap », plus cela deviendra coûteux, difficile... voire impossible. Ils en arrivent donc à se demander – et cela n'a rien d'absurde – si l'humanité survivra encore à la fin de ce siècle. On en est là !

*Le Conseil d'administration*



Vous pouvez vous le procurer au prix (coûtant) de 2,5 euros (+ 0,88 euros, si frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE, avenue Bel-Air 25/5 à Uccle (tél : 02.344.41.51)

## L'homme qui plantait des arbres

Publié en 1992 par notre association avec l'accord de l'éditeur Gallimard, ce petit livre de GIONO a été illustré pour nous par Serge CREUZ

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « Ce que j'ai écrit de plus humain », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

## Plateau Avijl : le Pouvoir communal à la croisée des chemins

Au début du mois d'avril dernier, l'Association Protection et Avenir d'Avijl annonçait pour le 24 avril la publication de son projet alternatif pour le plateau, sous forme d'un Livre Blanc. Le 20 avril, la Commune diffusait une brochure détaillant son projet d'urbanisation partielle. En résumé, le projet communal prévoit le percement de deux nouvelles voiries carrossables s'enfonçant profondément sur le plateau, de manière à permettre la construction de 200 logements, répartis en maisons uni- et bi-familiales et en petits immeubles, tout en préservant, selon le titre de la brochure, « les deux tiers des espaces verts ».

Si elle est arithmétiquement exacte, cette dernière estimation constitue cependant un leurre sur le plan environnemental.

L'implantation des nouvelles voiries et des bâtiments qui les borderaient aboutirait à une destruction du site, à la dislocation du tissu social environnant et, en fin de compte, à un véritable sacage écologique. Comble du paradoxe, le plan communal prévoit de laisser en l'état l'ancienne zone de décharge. Relevons encore que « pour certains terrains privés compris dans les limites du PPAS, le plan autorisera d'ailleurs une construction supplémentaire en fond de parcelle », ouvrant ainsi la voie à une certaine spéculation immobilière. Le 24 avril, l'Association Protection et Avenir d'Avijl a donc rendu public son projet alternatif, qui permet de préserver l'intégralité du site champêtre du plateau, tout en réalisant un programme significatif

PLATEAU AVIJL



Association  
Protection et  
Avenir d'Avijl

de logements dans des zones périphériques sans intérêt environnemental. Ce projet a été dévoilé lors d'une réunion publique ouverte aux mandataires politiques, à la presse et, bien entendu, aux habitants. La grande salle de la *Maison Blanche*, chaussée de Saint-Job, était comble (près de 300 personnes). On notait parmi l'assistance la Secrétaire d'État au logement de la Région, Françoise DUPUIS ; les députés bruxellois Stéphane de LOBKOWICZ et Céline FRÉMAULT ; les échevins Guy de HALLEUX, Chantal de LAVELEYE et Boris DILLIES ; et de nombreux conseillers communaux. Les exposés des représentants de l'Association et du président de l'ACQU, Bernard JOURET, ont clairement emporté l'adhésion de l'assistance. De nombreux habitants ont pris la parole lors du débat qui a suivi ; tous ont apporté leur soutien au projet alternatif.

Cette réunion, ainsi que le Livre Blanc qui présente les fondements de l'action de l'Association et les détails du projet alternatif, ont fait l'objet d'une couverture médiatique importante et positive, notamment par *Le Soir*, *La Libre Belgique*, *La Dernière Heure*, *Bravo Uccle*, *Uccle mon village*, la RTBF radio, *Bel RTL* et *Télé Bruxelles*. Le Livre Blanc – parrainé par de nombreuses personnalités du monde artistique, scientifique et culturel – a ensuite été diffusé à plus de 7.000 exemplaires, non seulement dans le

Le Livre Blanc est disponible auprès de l'ACQU. Il est aussi consultable dans son intégralité sur le site [www.avijl.org](http://www.avijl.org)



# Plateau Avijl

## Le projet alternatif

Un Livre Blanc de l'Association Protection et Avenir d'Avijl



quartier de Saint-Job, mais aussi auprès des abonnés de la *Lettre aux habitants* de l'ACQU, aux ministres et députés bruxellois et à tous les mandataires politiques uclois. Plusieurs d'entre eux nous ont déjà fait part de leur soutien.

Le 17 mai, le Collège uclois a organisé une réunion d'information à la Maison communale. Devant une centaine de personnes, l'Échevine de l'urbanisme, entourée de nombreux techniciens de la Commune et du Bureau d'étude BOA, a exposé les détails du projet communal d'urbanisation du plateau. Les réactions de l'assistance ont illustré une opposition unanime à la dislocation du site que ce projet entraînerait. Dans leurs interventions, les représentants de l'Association ont souligné une nouvelle fois la nécessité – et la possibilité – de concilier les légitimes préoccupations sociales et environnementales. L'Échevine s'est plu à reconnaître que l'enjeu du Livre Blanc dépassait clairement les préoccupations locales et portait plus globalement sur l'avenir de notre cité. Mais elle n'a malheureusement rien dit qui puisse laisser espérer qu'un véritable dialogue pourrait enfin s'engager entre la Commune et les citoyens.

Soulignons plusieurs incohérences du projet communal :

- L'ancienne zone de décharge. Cette zone ne présente aucun intérêt environnemental et se prêterait à l'implantation de logements, comme le propose le projet alternatif de l'Association. Les services de la Commune s'y refusent, arguant de la nécessité d'appliquer le principe de précaution, les analyses du sol ayant révélé un degré de pollution plus élevé que dans les zones potagères avoisinantes, sans cependant dépasser les limites admissibles

selon les normes officielles. Il est évident qu'une application véritable du principe de précaution imposerait en tout état de cause la dépollution de cette zone, qui deviendrait ainsi parfaitement constructible.

- La zone de parkings et de terrains vagues (plus d'un demi hectare) entre la chaussée de Saint-Job et la rue Jean Benaets. L'Association propose d'y implanter des logements. L'Échevine s'y refuse pour le motif que la qualité du site est médiocre. Cette attitude consiste donc à préférer saccager un site exceptionnel plutôt que de réhabiliter une dent creuse qui dénature l'environnement. Faut-il rappeler que, dans toutes les grandes villes européennes et américaines, la plupart des aménagements urbains emblématiques de ces dernières années ont été réalisés en rénovant des sites dégradés ?
- La brochure de la Commune souligne la nécessité de réaliser « un projet de construction d'envergure ». On ne peut s'empêcher de penser qu'aux yeux de certains responsables politiques, la visibilité médiatique d'un nouvel ensemble urbain importe plus que les

logements eux-mêmes. Ils font ainsi l'impasse sur le problème des logements vides, des chancres urbains et des dents creuses qui défigurent notre ville et dont l'aménagement devrait constituer la première des priorités d'une politique urbaine responsable.

- On est par ailleurs frappé par l'aspect purement technocratique du projet communal, qui fait l'impasse sur le tissu social existant et sur le caractère du quartier de Saint-Job.

Il n'y a pas de démocratie véritable sans dialogue et concertation entre les mandataires politiques élus et les citoyens. Le Pouvoir communal est maintenant à la croisée des chemins. Il ne peut plus ignorer les aspirations des habitants, et faire adopter par une majorité automatique un projet rejeté par les citoyens. Il se doit d'engager maintenant une véritable négociation avec eux.

L'Association ne négligera aucun moyen pour faire aboutir ses objectifs, détaillés dans le Livre Blanc.

Georges COPINSCHI  
Association  
Protection et Avenir d'Avijl



## Nicolas HULOT lance aux citoyens belges son « Défi pour la Terre »

Dans un article paru sous la rubrique « Environnement », en page 7 de La Libre Belgique des 20-21 mai 2006, sous la signature de Gilles TOUSSAINT, il est fait état du « Défi pour la Terre » lancé par l'antenne belge de la Fondation Nicolas HULOT, qui entend contribuer à ce passage à l'acte. Nous remercions vivement ici le Journal pour nous avoir autorisés à en citer de larges extraits.

Présent à Bruxelles, Nicolas HULOT est venu en personne défendre ce combat qui ne doit pas connaître de frontières : « Les gens sont conscients des problèmes écologiques, mais sont souvent démunis quant aux actions qu'ils peuvent poser individuellement. Ce projet leur donne des clés pour agir dans une démarche qui n'est pas moralisatrice. Mais, de la même manière que la somme des comportements individuels désinvoltes peuvent avoir un effet

désastreux sur l'écologie, si ceux-ci deviennent responsables, ils peuvent créer une dynamique productive ».

Pas moins de 500.000 personnes ont ainsi répondu à cet appel chez nos voisins français depuis que l'opération a été lancée voici un an. « (...) Cela démontre que les gens sont aujourd'hui prêts à affronter cette mutation et que la balle est à présent dans le camp des pouvoirs publics à qui il revient d'organiser la société pour répondre à cette attente. De toute façon, ces changements devront se faire de gré ou de force, autant les anticiper. Je pense qu'il est notamment urgent de mettre à l'échelle européenne un système de fiscalité énergétique en faveur des filières qui ont un faible impact. Il faut le faire sur l'ensemble des biens de consommation et des services ». Consultez donc le site web de la Fondation : <[www.defipourlaterre.be](http://www.defipourlaterre.be)>

**Vous souhaitez participer à la « Lettre aux habitants » ?**

Envoyez vos articles et photos à Jacques NIFFLE, av. Bel-Air, 25/5, 1180 Uccle.



## R A P P E L

**Ami(e) automobiliste,  
Ne stationnez pas  
sur les trottoirs  
un espace public, même  
devant chez vous !**

**Une telle habitude les  
dégrade petit à petit**

**Stationnez  
sur la chaussée**

**mais pas sur les  
passages-piétons,  
ni à moins de 5 m.  
des coins de rue !**



## Plateau Engeland Cordon ombilical vital entre les zones spéciales de conservation de la biodiversité

Le plateau Engeland pourra-t-il conserver son rôle écologique fondamental de liaison vitale après son importante urbanisation ? Rien n'est moins sûr !

« Le site du Engeland joue un rôle de couloir et de relais entre l'ensemble Kinsendael – Kriekenput – Herdies – Papenkasteel et les sites qui y sont associés, d'une part, et le bois de Verrewinkel, vallon de Buysdelle et Latour de Frein, d'autre part...Grâce à la présence des vestiges de prairies maigres, il assure un certain lien et une complémentarité avec les milieux ouverts des anciennes sablières aux abords de la rue Engeland, avec ceux du Kauwberg et avec ceux du domaine de l'Institut Pasteur. »<sup>1</sup>

« Pour la bonne conservation des milieux forestiers plus ou moins vieillis, des milieux ouverts et des zones humides observés sur les sites Natura 2000, il est primordial de trouver des sites-relais entre eux. Ceux-ci pourront assurer une mobilité des espèces, accroître la superficie des milieux pour assurer un meilleur développement et éviter la consanguinité. »<sup>2</sup>

**Ainsi donc, l'étude d'incidences a mis en évidence ce rôle primordial de corridor écologique du plateau Engeland dans le maillage vert et les zones Natura 2000.**

1. Atelier 50, étude d'incidences, B4, 19.

2. Atelier 50, étude d'incidences, B4, 25.

3. PRAS : Plan Régional d'Affectation du Sol.

Pour être efficace écologiquement, les zones de relais doivent être d'autant plus importantes que les zones-noyaux sont de petites dimensions. Ce qui est bien le cas pour le Kinsendael et le bois de Verrewinkel.

C'est bien sûr l'ensemble du plateau Engeland qui remplit aujourd'hui cette fonction, depuis la ligne de chemin de fer n°26 jusqu'à l'avenue Dolez, y compris les zones semi-naturelles, aujourd'hui boisées, qui sont reprises au PRAS<sup>3</sup> en « Zones constructibles ». Un coup d'œil sur la carte d'évaluation biologique (figure 1 en page 12) et la comparaison avec celle des zones vertes de haute valeur biologique, inscrites au PRAS et devenues également Zones Spéciales de Conservation Natura 2000 (figure 2 en page 12), permet d'évaluer la perte effective d'espaces semi-naturels. Il est regrettable que le PRAS n'ait pas suivi la carte d'évaluation biologique pour fixer les zones constructibles !

C'est une des raisons qui a motivé la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) à donner un avis favorable en ce qui concerne la demande de classement du plateau Engeland, introduite par l'asbl « SOS Kauwberg ».

**La CRMS estime que : « Le Plateau Engeland assure la continuité écologique indispensable entre les habitats de première importance que sont le Kinsendael - Kriekenput et le bois de Verrewinkel. Le plateau Engeland et la réserve naturelle humide d'intérêt majeur du Kinsendael sont solidaires et interdépendants aux plans écologique et hydrologique, car la zone humide est conditionnée par la source d'approvisionnement en eau située en amont sur le plateau Engeland. »**

La CRMS a donc recommandé de classer : 1) la zone verte de haute valeur biologique (ZVHVB) telle que délimitée au PRAS ; 2) l'ensemble de la zone d'équipement d'intérêt collectif correspondant au domaine de l'Institut Pasteur, à l'exclusion de sa partie déjà construite et des parkings ; 3) et une bande de terrain de 20 m de largeur soustraite à la zone constructible du PRAS le long de la ZVHVB (voir figure 3 en page 13). Cette proposition renforce considérablement la superficie protégée de relais écologique du plateau Engeland par la préservation des zones de bocages qui entourent les bâtiments de l'Institut Pasteur.

Rappelons que, le 22 février 2006, la Commission de concertation s'est penchée pour la troi-

**Maillage écologique - IBGE (Version de travail provisoire de mai 2001)**

Citée au PRD II du 19/09/2002 (Moniteur Belge du 15/10/2002, page 46952) Priorité 9, point 4.3.2. Le réseau écologique.  
 Publiée au Moniteur Belge du 16/10/2001, Projet de PRD du 20/09/2001, figure 116, page 32.

Figure 1



**Natura 2000**

Ministère de la Région de Bruxelles Capitale - Sites proposés en zone spéciale de conservation - Moniteur Belge du 27 mars 2003

Figure 2

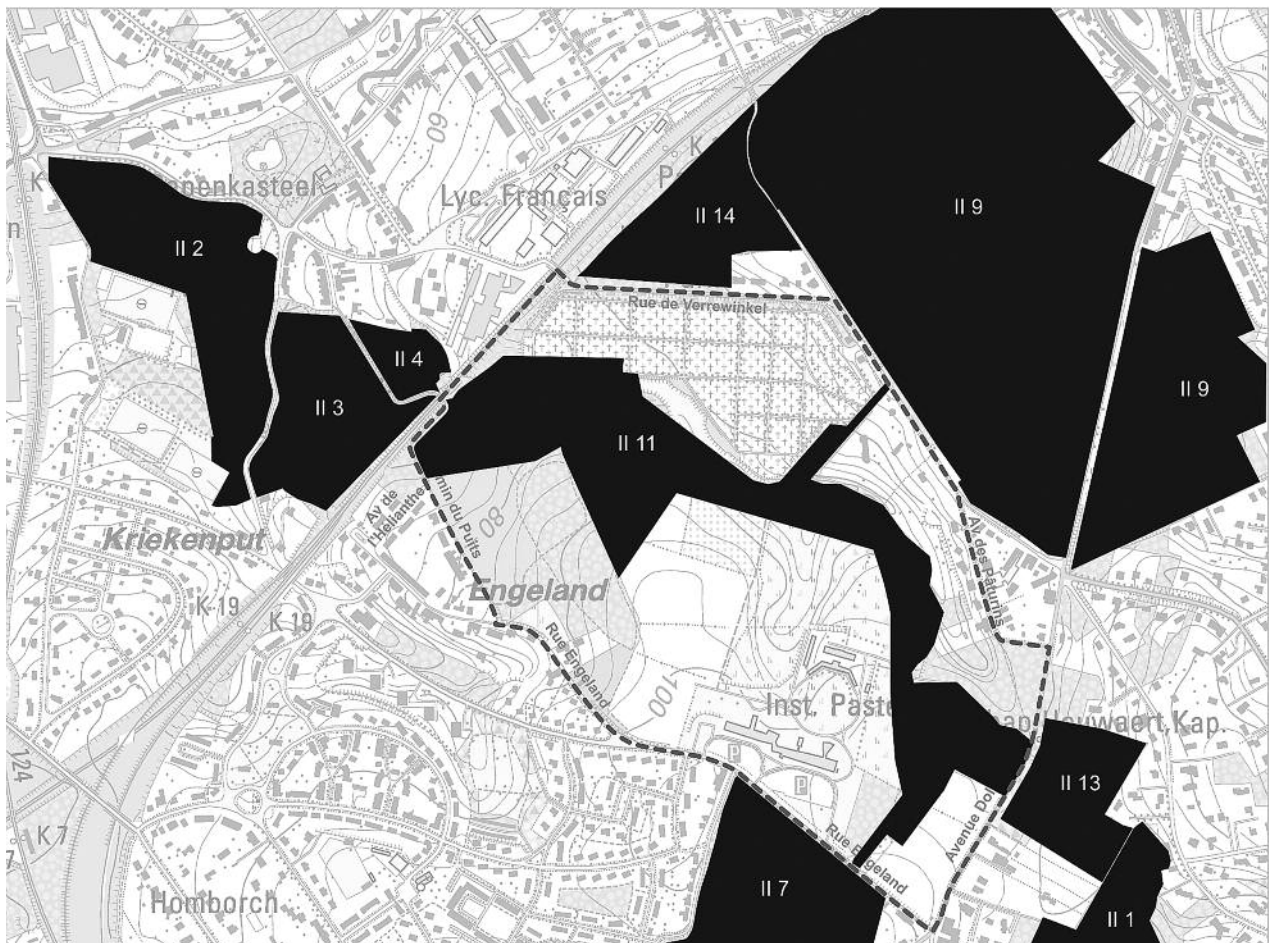
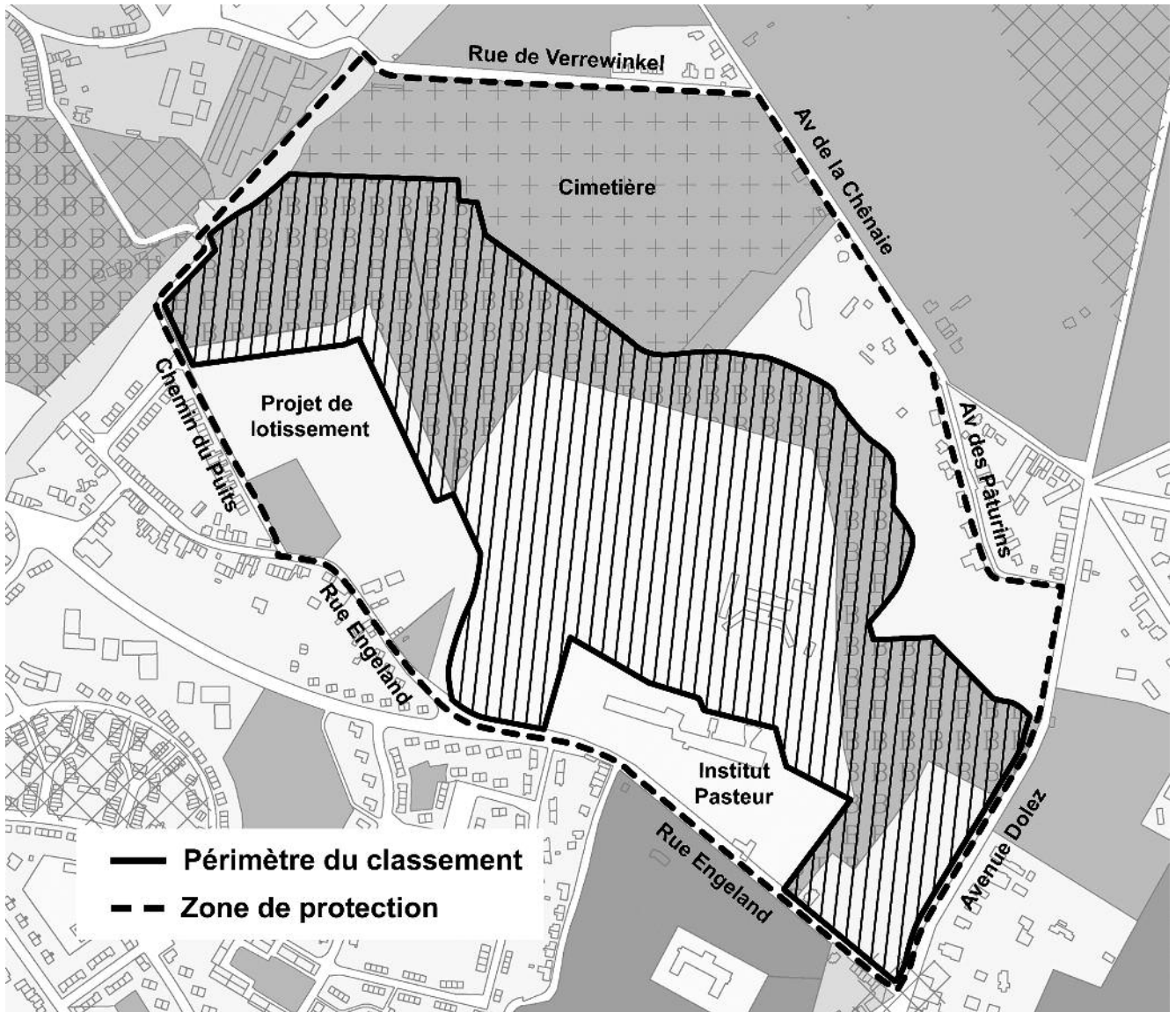


Figure 3



sième fois sur le projet de lotissement de 298 logements sur le plateau Engeland et sur l'étude d'incidences qui s'y rapporte.

**La Commission de concertation, qui avait pourtant demandé expressément l'avis de la CRMS, a émis un avis favorable assorti de nombreuses conditions, mais qui restent bien en deçà des sages et prudentes recommandations de la CRMS en ce qui concerne le projet de lotissement.**

**1°** La CRMS propose : « le classement d'une bande de terrain de 20 m de largeur, soustraite à

la zone constructible selon un périmètre qui permettra de garantir des conditions de conservation adéquates à la zone verte de haute valeur biologique. Elle sera gérée comme lisière, c'est-à-dire comme limite progressive au sens écologique de l'expression, entre la forêt dense et continue et les milieux ouverts constitués par l'espace horticole (cour et jardins.) Une zone minimale de 7 m de tampon urbanistique doit encore la séparer des constructions ».

Tandis que la Commission de concertation demande une zone de transition de 25 m minimum hors sol entre les façades et la limite de la ZVHVB. Elle réduit la

zone tampon à 5 m, mais ne parle plus de zone écologique de protection, ni de gestion écologique dynamique sous forme de lisière qui serait assurée par le gestionnaire de la ZVHVB. Elle précise seulement que : « du côté de la ZVHVB, au-delà de la zone de terrasse, une zone de 4 m de profondeur maximum est destinée aux aménagements et modifications de relief visant à ragréer le niveau du relief. » Il n'y a pas de précision sur la manière dont seraient traités les 21 m restants, ni par qui, ni de place, ni de hauteur de clôture. Pourtant le chargé d'étude d'incidences avait fortement insisté sur la hauteur et la place de cette clôture entre

la lisière et les jardins pour diminuer l'incidence de la pression humaine sur la flore et la faune.

**En limitant la zone de transition de 25 m entre les façades et la zone verte, la Commission de concertation prive tout une partie de la ZVHVB de protection, celle qui longe la voirie principale du lotissement à sa sortie avenue de l'Hélianthe.**

En effet, la voirie n'est pas un bâti « avec façade » ! Pourtant la CRMS a été très claire, elle demande le classement d'une zone de lisière écologique de protection, (avec carte en annexe – fig. n°3), tout le long de la ZVHVB. Il n'y a d'ailleurs aucune motivation pour accorder la protection à une partie de la ZVHVB et pas à toute la zone. De surcroît, la ZVHVB à cet endroit est constituée d'un « pré-bois », évolution naturelle des anciennes prairies, de qualité esthétique remarquable qui, aux dires du chargé d'étude d'incidences, est extrêmement rare en Région bruxelloise. La sauvegarde écologique d'une superficie semi-naturelle de taille aussi réduite n'est envisageable que sous l'angle d'un périmètre de protection efficace et par l'éloignement maximum de toutes sources de pollution tant sonores, que lumineuses ou que chimiques.

Ainsi le maintien de l'accès au lotissement par l'avenue de l'Hélianthe va obliger d'aménager le carrefour Engeland / Homborchveld et la rue Engeland à forte pente, jugés dangereux dans l'étude d'incidence. L'accroissement très important du trafic le matin par l'avenue de l'Hélianthe ne sera pas supprimé. La quiétude et la sécurité du chemin du Puits, également promenade verte cycliste, seront perturbés par la création d'un carrefour relativement important. La conta-

mination du bord de route par les projections polluantes des voitures en cas de pluie vers la ZVHVB est malheureusement à craindre sans la protection de la lisière écologique à cet endroit.

Il est donc regrettable que la Commission de concertation n'ait pas suivi la demande des riverains qui répondait d'ailleurs à l'un des objectifs du plan de mobilité, de sécuriser les quartiers et de réduire le trafic automobile de transit. La solution hybride, proposée en matière de mobilité et consistant à scinder le trafic de la voirie centrale en deux clos séparés de part et d'autre de la place publique P 5, va partager le trafic mais ne va pas, hélas, le canaliser loin de la zone verte de haute valeur biologique à protéger impérativement de la pollution et du bruit.

**2°** La CRMS préconise « *de revoir le plan de lotissement en diminuant de manière significative la densité du lotissement projeté, en particulier aux abords de la ZVHVB.* »

Elle estime que : « **Les propositions effectuées pour la zone située entre la voirie principale et la ZVHVB sont incompatibles avec les conditions requises pour garantir la conservation de la ZVHVB.** » Elle préconise pour toute cette zone des gabarits et un P/S inférieur à ceux de la zone jouxtant l'urbanisation existante, de manière à opérer une réelle transition entre les quartiers urbanisés et la ZVHVB.

La suppression de deux immeubles (36 logements) et la diminution d'un étage pour deux immeubles jouxtant directement la ZVHVB ne seront pas suffisantes pour satisfaire l'exigence écologique d'une réelle transition entre les quartiers urbanisés et la zone verte protégée.

Les chiffres parlent d'eux-

mêmes et montrent l'effet inverse : la zone comprise entre la ZVHVB et la voirie, pour laquelle la CRMS recommande une réduction de la densité de logements inférieure à l'autre partie du lotissement, compte 178 logements (15 maisons et 163 appartements.) L'autre partie compte 84 logements (48 maisons et 36 appartements.)

**3°** La CRMS a estimé que les solutions, proposées par le promoteur pour résoudre le déficit de la nappe phréatique engendré par le lotissement, sont toutes théoriques. La mise en œuvre correcte, l'efficacité, la gestion adéquate et la durabilité dans le temps des systèmes de récupération et de « réinfiltration » des eaux pluviales provenant des surfaces imperméables ne sont nullement garanties.

**La CRMS a estimé que le principe de précaution devait s'imposer en ce qui concerne la gestion des eaux et leurs conséquences sur la réserve naturelle du Kinsendael.**

La Commission de concertation, elle-même, a aussi estimé que la demande amendée est imprécise, incomplète, voire incohérente sur le plan de la gestion des eaux. Elle demande une meilleure intégration du lagunage dans le paysage et un éloignement par rapport au bâti.

La gestion et la maintenance du système de lagunage, confiées à la charge de la copropriété du lotissement, seront-elles le gage d'un bon fonctionnement ? Rien ne le laisse présager : en cas de dégâts ou de dysfonctionnement, qui serait rendu responsable ? De même, le report du choix et du contrôle des systèmes d'infiltration à un stade ultérieur lors des permis d'urbanisme, selon l'avis de la Commission de concertation, ne fait que reporter le pro-

blème dans le temps sans apporter de solution fiable et durable au déficit de la nappe phréatique qui, ne l'oublions pas, alimente la réserve naturelle humide du Kinsendaël, à habitat prioritaire Natura 2000. Ne serait-il pas impératif de connaître le choix des systèmes, les plans d'implantation, les calculs précis du fonctionnement et les systèmes de maintenance et leurs responsables avant toute délivrance de permis de lotir ?

Croire que ce projet de lotissement apportera une offre en logements moyens n'est que leurre et poudre aux yeux pour les responsables communaux et régionaux. Chacun sait en effet qu'à Uccle le logement moyen est réservé à ceux qui en ont les moyens !

Ainsi donc ne pas suivre les recommandations judicieuses de la CRMS, en matière de densité, de lisière de protection et de gestion des eaux laisse la porte ouverte à l'octroi d'un permis de lotir qui, de toute évidence, mettra en péril la survie biologique du plateau Engeland et le maintien dans un état de conservation favorable des sites d'importance majeure qui en sont dépendants, tel le Kinsendaël.

*Thérèse VERTENEUIL  
Administrateur de l'ACQU*



Plateau Engeland-Puits  
[www.plateauengeland.be](http://www.plateauengeland.be)

## Les bouchons en liège se recyclent : envoyez-les nous !

Nous vous invitons à participer au recyclage des bouchons en liège. Ceux-ci sont rassemblés, via plusieurs centres de récolte, notamment à Uccle (voir ci-dessous), par une association favorisant l'insertion sociale de jeunes en difficulté, l'asbl « Le Petit Liège » sise à Bilstain-Limbourg – son site internet : [users.swing.be/petit.liege-fr-stat.html](http://users.swing.be/petit.liege-fr-stat.html)

Il y a, à l'heure actuelle, 400 centres de récolte dans 204 communes en Wallonie et à Bruxelles ; l'opération faisant tache d'huile aussi en Flandre.

Annuellement, une très grande quantité de liège (de l'ordre de 720 tonnes, soit 5.600 m<sup>3</sup>, selon « Le Petit Liège ») est soit incinérée, soit mise en décharge. C'est un énorme gaspillage quand on sait que le liège est un déchet noble aux grandes propriétés en tant qu'isolant thermique et acoustique, qu'un hectare de chênes-liège ne fournit que 80 à 120 kg de liège tous les dix ans (!) et qu'en outre, à trop les exploiter (la tendance actuelle, vu la forte demande), des champignons parasites apparaissent qui, à terme, peuvent faire périr les arbres...

Outre que vous éviterez de grossir inutilement les tonnes de déchets envoyés à l'incinérateur, vous faites donc un acte utile et « citoyen » en récupérant autour de vous les bouchons en liège et en les déposant à l'un des points de récupération situés à

Uccle et dont voici la liste :

François DUGNOILLE, rue É. Regard 29 (déposer 24 h sur 24 sous les boîtes aux lettres de l'immeuble).

Le Collège St-Pierre, c/o Paul GOUVERNEUR, av. Coghén 213 (déposer les lundis, mardis et jeudis de 9 à 17 h ; les mercredis et vendredis de 9 à 12 h).

L'École ND des Champs, c/o Serge MORIAU, rue E. Cavell 143 (déposer les jours ouvrables de 9 à 15 h, sauf mercredi où c'est de 9 à 12 h).

Cécile CHARLES, avenue Wellington 13 ; tél : 02.374.77.97.

Christiane ELIAS, rue du Framboisier 35 (déposer devant la porte du garage ; NE PAS sonner).

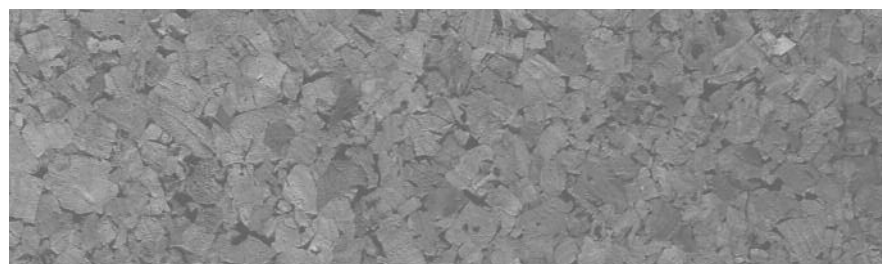
*À noter que cette personne récupère également les **restes de bougies**, qu'elle envoie à un atelier protégé qui les reconditionne.*

Thérèse DUSSART, Vieille rue du Moulin 218 ; tél : 02.375.03.03.

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42 ; tél. : 02.376.26.64.

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25 (déposer à côté des sonnettes de l'immeuble).

Liliane STANER, rue des Moutons 23 ; tél : 02.375.00.52.



## Le comité de quartier « La Sablonnière » est opposé au projet « FLOREAL 53 »

Jusqu'il y a peu, il y avait dans notre quartier calme une maison de repos entourée d'un grand jardin doté d'arbres remarquables. Elle était bien intégrée au quartier. Tout le monde vivait dans une totale harmonie.

Et puis, récemment, les religieuses, gestionnaires de ce home, ont décidé, eu égard à leur grand âge, d'en arrêter l'exploitation. Elles l'ont vendu, ainsi que le terrain attenant d'environ vingt ares.

### Devinez à qui ?

À un promoteur, déjà gestionnaire de deux maisons de repos, dont l'une est située à Uccle. Il ne s'avère hélas pas très intéressé, ni même concerné, par notre quartier et la belle maison qu'il y avait acquise. Des travaux de démolition y sont d'ailleurs en cours ; comme, par exemple l'enlèvement d'un bel escalier magistral en chêne et de portes d'époque du même bois. De plus, soucieux de rentabiliser au mieux son investissement, il entend bien accueillir un maximum de résidents (la résidence verrait sa capacité quadrupler, passant ainsi à près de 100 lits).

### Comment compte-t-il s'y prendre ?

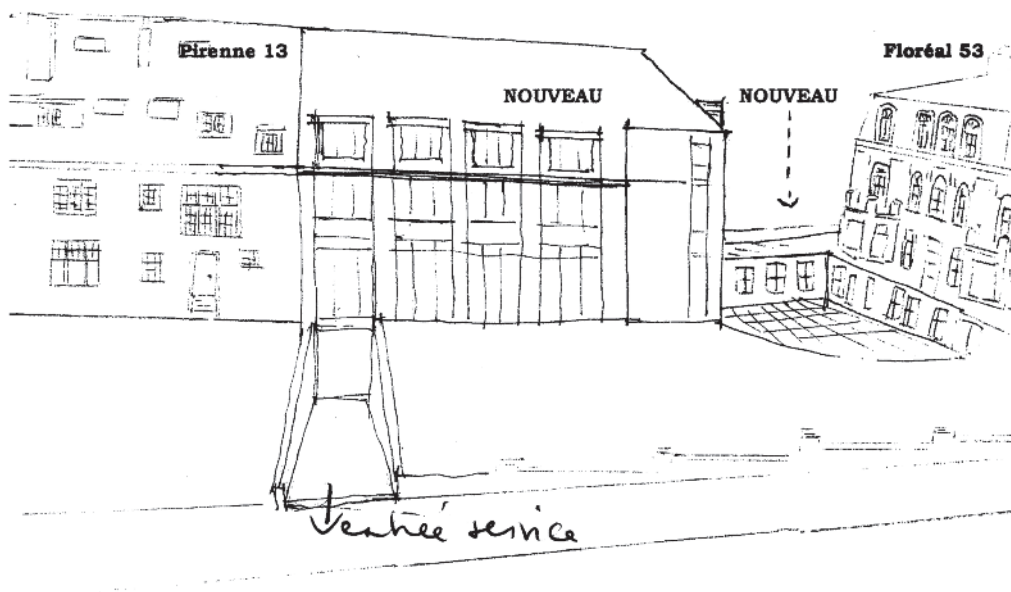
D'abord, il creuse la moitié du jardin sur une profondeur de 6 m, afin de pouvoir augmenter la capacité d'accueil de la maison existante. Mais il érige en plus, à partir de ce « trou », un bâtiment de 6 niveaux de 300 m<sup>2</sup> chacun (soit, au total 1800 m<sup>2</sup>), d'importance égale à celui qui existe et pourtant qualifié d'« annexe » (!).

### VUE DEPUIS L'AVENUE HENRI PIRENNE

#### Aujourd'hui



#### Demain ?





Chantal  
BRAIVE  
Antenne Pirenne-Boetendael  
0475.72.10.60  
02.344.95.65  
c.braive@skynet.be

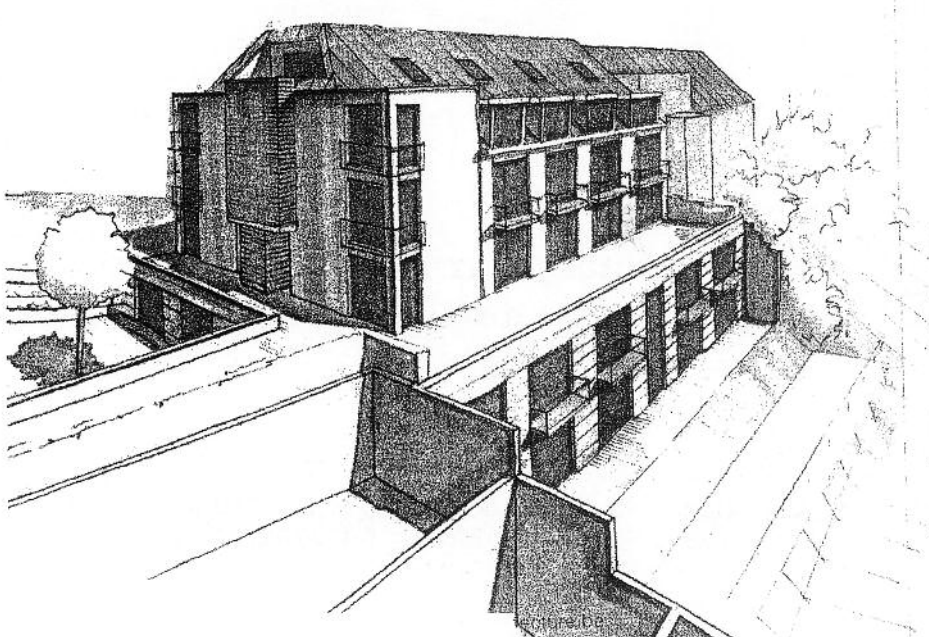
Camille et Georges  
LUCIC-THUMANN  
Antenne Coghén-Floréal  
0472.327.017  
02.347.79.69  
georges.lucic@belgacom.net

## INTÉRIEUR D'ÎLOT COGHEN-FLORÉAL

### Aujourd'hui



### Demain ?



**Ce projet tel que proposé n'est pas acceptable. Pour plusieurs raisons :**

- La construction projetée est **hors gabarit** par rapport aux maisons d'habitation voisines – la maison mitoyenne étant celle-là même d'Henri PIRENNE, historien de renommée ayant, par ailleurs, laissé son nom à l'avenue –. Elle rompt l'harmonie et crée un **accident urbanistique**.
- La **circulation sera intensifiée et le stationnement étriqué** dans des avenues étroites et à sens unique.
- L'**écran végétal et de verdure**, protégeant l'intimité des maisons, sera détruit.
- L'**écosystème**, répertorié sur le terrain situé entre Floréal, Pirenne et Coghén (chauves-souris et hérissons, oiseaux de différentes espèces, etc.) sera mis en danger.

Ceci sans compter de nombreux arguments spécifiques qui seront précisés ultérieurement. Est-ce utopique de penser que, dans notre verte commune, il est encore possible de vivre agréablement et dans le respect mutuel ?

**Nous avons grand besoin de votre aide.**

**L'enquête publique a débuté le 22 mai 2006 et se terminera le 5 juin 2006.**

**Venez nombreux nous soutenir à la Commission de concertation le 28 juin**  
(heure à préciser)

**Un grand merci !**

## Le bois de Verrewinkel

### Une petite « Forêt de Soignes »

Les citoyens d'Uccle, qui ont la chance d'être à proximité de l'incomparable Forêt de Soignes – un site unique en Europe et dans le monde –, devraient aussi apprécier le bois de Verrewinkel, la petite Forêt de Soignes, situé sur le territoire de la commune et tout à fait accessible aux promeneurs.

Ce bois n'est pas très connu, parce qu'il se cache derrière les maisons qui l'entourent. Il se situe entre l'avenue DOLEZ, la rue de PERCKE et l'avenue du GUI. Prenons comme point de départ l'espace parking qui se trouve à la rue de PERCKE, à côté de l'ancien terrain de football. Nous longeons ce dernier et nous voici dans la « petite forêt de Soignes ». Nous pouvons continuer au milieu des hêtres majestueux, à droite, tout droit ou à gauche, jusqu'à atteindre l'avenue DOLEZ.

En réalité, le bois de Verrewinkel faisait partie de la Forêt de Soignes, historiquement, et sur place on se rend compte de la

similitude, d'autant plus que le Bois comporte à la fois un plateau, jusqu'à 110 mètres d'altitude, et de profonds ravins, jusqu'à 85 mètres.

### Site classé et site Natura 2000

Dès 1977, la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) avait souligné l'intérêt esthétique du site et suggéré son classement. À l'époque déjà, on relevait la diversité de l'avifaune et la présence de différents oiseaux nicheurs. On soulignait aussi l'intérêt de la variété des lisières.

En conclusion, « Il (le Verrewinkel) forme dans l'agglomération bruxelloise une oasis de verdure, peu étendue mais très efficace, qui doit être protégée »<sup>1</sup>

D'où, le classement par un arrêté du 19 juillet 1990 – signé par M. Charles PICQUE – de la superficie du Bois : 12 hectares, 90 ares, 46 centiares.

Par ailleurs, le bois de Verrewinkel a été retenu comme « site Natura 2000 », en même temps qu'une série d'autres sites naturels de la commune. « Natura 2000 » est axé sur une protection de la biodiversité, avec l'accent mis sur la protection particulière de différentes espèces. Plus tard – et la même opération devra avoir lieu pour une vingtaine d'autres sites –, un plan de gestion « Natura 2000 » devra être mis au point pour le Verrewinkel.

1. Rapport adressé à MM. les Ministres de la Culture par la Direction générale des Arts et des Lettres.

### Développements depuis un an.

Fait capital : le bois de Verrewinkel, qui était la propriété du CPAS de Bruxelles depuis de nombreuses années, a été racheté par notre Commune, il y a plus d'un an. À noter que celle-ci a également racheté le terrain de football attenant, qui donne également sur la rue de PERCKE.

Ensuite, le 13 avril 2005, une importante convention a été passée entre l'administration communale d'Uccle et l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), en vertu de laquelle la gestion du bois de Verrewinkel a été confiée à ce dernier.



Il y est prévu que l'ensemble des actes de gestion fera l'objet d'un plan de gestion à réaliser par l'Institut en concertation avec la Commune et la CRMS.

On notera que tout aménagement éventuel dans le Bois se fera obligatoirement dans le respect de ce plan de gestion et fera l'objet d'avis de la Commune ou de l'Institut.

La convention déroule progressivement ses effets. C'est ainsi que le bornage est en cours, avec l'implantation de poteaux de repère dans les parties centrales du Bois. Lorsque le bornage aura été effectué, différentes mises au point deviendront possibles. C'est ainsi que l'on pourra remplacer une clôture très critiquée qui se trouve en bordure d'un lot du rond-point de l'avenue des Muses. Ce problème a été abordé dans le trimestriel « SOS Kauwberg Info » n° 57, p. 6, mais devra être résolu dans le respect des règles du permis de lotir du 8/02/63, article IV, ces règles l'emportant sur celles du PPAS (Plan Particulier d'Affectation du Sol).

C'est aussi en fonction du bornage que pourra être réglé le problème des égoûts les plus mal-faisants : une négociation est en cours avec le gestionnaire responsable au quartier des Muses. Mais le problème de l'écoulement des eaux appelle, de plus, une solution d'ensemble.

## Les Amis du Bois de Verrewinkel

Notre association ne poursuit qu'un seul but, avec obstination : le maintien d'un site naturel incomparable. Nous excluons donc tout empiètement, parce que tout empiètement aboutirait à abîmer le site et pourrait aussi en amener d'autres.

Nous excluons donc les panneaux intempestifs, les chemins bétonnés, et bien entendu les empiètements majeurs et très dommageables qu'impliquerait l'installation de statues dans le bois. Il en a malheureusement été question depuis trois ans et la Commune a pu évoquer à cet égard la possibilité d'un « concept art et nature ». On notera toutefois que « tout projet éventuel de ce type fera l'objet avant concrétisation d'une enquête publique où vous pourrez faire connaître votre avis ». Dans cette circulaire du 25.11.03 adressée « aux habitants proches du bois de Verrewinkel », M. l'Échevin Marc COOLS ajoutait : « Je ne manquerai pas de vous consulter sur tout projet de réaménagement futur du Bois ».

Dans le cours d'une action qui se prolonge depuis deux ans, « Les Amis du Bois de Verrewinkel » ont recueilli de nombreux appuis, soutiens et suggestions. On en trouvera l'écho dans nos documents, qui feront également état des visites organisées dans le Bois et des études qui ont eu lieu, ou qui sont en cours. Notre site web reprendra ces données.

André DE SCHUTTER  
Verrewinkel @ skynet.be

Georges LEWY  
Geolewy@hotmail.com

*PS : Nous sommes particulièrement heureux d'avoir été admis au sein de l'ACQU comme « antenne de quartier » et, lors de sa dernière assemblée générale, nous avons beaucoup apprécié le dynamisme et le professionnalisme de nos amis.*

## Avis à nos lecteurs non abonnés et non donateurs

Attention ! Nous ne pourrions continuer à faire paraître notre trimestriel que si nous avons assez d'abonnés payants et/ou de donateurs ; le soutien apporté par les organes officiels étant loin de suffire...

Si donc notre publication et notre action vous intéressent, un appel pressant vous est fait. Car, imprimer la « Lettre aux habitants » et maintenir une distribution gratuite (en toutes boîtes) à raison de 80% de notre tirage n'est pas tenable sans une (petite) contribution financière de votre part. Veuillez consulter à ce sujet l'encart inséré au centre du présent numéro et, notamment, l'annonce de notre agrément fiscal.

Merci d'avance à ceux qui voudront bien nous comprendre !

Le Conseil d'administration



## Les tags sont à prendre bien plus au sérieux à Uccle !

Ces inscriptions, griffonnées un peu partout et censées être un code de reconnaissance pour leurs auteurs, sont, en fait, l'une des premières manifestations du vandalisme et de la volonté qu'ont certains de laisser partout leur marque, voire de baliser leur « territoire ». **Tout tag est en réalité une souillure et constitue un délit** (sur des surfaces vitrées, il y en a même qui sont faits à l'acide, pour être ineffaçables !). Et plus la ville sera souillée de la sorte, plus d'autres souillures s'ajouteront et la saleté générale s'aggravera, rendant illusoire toute idée de qualité de vie urbaine. Rappelons, en outre, que ces actes de vandalisme sont criminogènes et créent un sentiment effectif – et fondé – d'insécurité chez les habitants.

Aussi, le phénomène doit-il être traité avec sérieux. Il coûte d'ailleurs une fortune à la communauté et aux sociétés qui en sont victimes ! Distinguons-les toutefois des graffs, pouvant avoir un caractère réellement artistique et même esthétique, mais qui ne peuvent pas pour autant être apposés n'importe où et sans la moindre autorisation, comme cela se fait trop souvent. Mentionnons aussi, en passant, cette autre nuisance, très insidieuse et difficile à combattre, que sont les « stickers », ces autocollants mis un peu partout sur les poteaux, boîtes aux lettres, etc.

À Uccle, cela fait des années que différents citoyens, motivés, se battent pour que la Commune

montre une volonté nettement plus affirmée de lutter contre ce **fléau** et d'en réparer les dégâts **gratuitement** pour les particuliers. Hélas, à ce jour, les résultats sont décevants, alors que les tags se multiplient, à tel point que, dans certains quartiers, les tagueurs agissent régulièrement et, semble-t-il, en toute impunité ! À cet égard, il est fort regrettable que de **nombreux propriétaires**, victimes de tags peints sur la façade de leur immeuble, **négligent de porter plainte**, laissant ainsi dans l'ignorance – et peut-être dans l'illusion que tout va bien ! – l'Autorité communale concernée. Une vaste campagne d'information du public serait d'ailleurs bien utile pour lui faire comprendre qu'il ne peut plus rester indifférent à cette grave nuisance urbaine.

Or, selon la « **théorie de la vitre brisée** », développée aux États-Unis, si une vitre brisée n'est pas rapidement remplacée, toutes les

autres vitres connaîtront bientôt le même sort. Il en est de même pour les tags : il faut les éliminer aussitôt – ce qui décourage en même temps leur auteur – faute de quoi ils se mettent à proliférer, telles des cellules cancéreuses (le problème est plus compliqué pour les « stickers »).

Nous souhaiterions par conséquent que ladite Autorité fasse procéder régulièrement à un état des déprédations du genre à Uccle. Les tags devraient être photographiés et signalés à la police (qui ouvrira un dossier et tentera, patiemment, d'en identifier les auteurs), avant d'être aussitôt effacés par le service anti-tags, lequel est à renforcer sensiblement.

Dans le sud de la France, quelque part entre Aix et Marseille, une municipalité a adopté la théorie évoquée plus haut en se donnant comme objectif d'intervenir dans les 24 à 48 heures. Dès qu'un tag est repéré, un agent, équipé du

Ci-dessous : coin Meyerbeer - av. Albert





Ci-dessus : coin chée Waterloo - rue Vanderkindere



Ci-dessus : rue de la Bascule (entrée du personnel INNO)

Ci-dessous : rue De Praetere



matériel nécessaire, intervient (après que le propriétaire ait donné son accord). Ainsi, le fait de tracer des inscriptions, signes ou dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain peut être puni d'une très très lourde amende. Cette réactivité a montré son efficacité en réduisant nettement le nombre d'infractions du genre dans cette municipalité.

En Région de Bruxelles-Capitale, plusieurs Communes ont pris également ce problème avec tout le sérieux requis. Selon le conseiller MR, Paul TEICHMAN, qui interpella le Conseil communal d'Ixelles le 26 janvier dernier, à Liège, les tags seraient enlevés le jour où ils ont été apposés, sans même consulter le propriétaire...

Il serait trop long ici de mentionner une liste des rues et endroits atteints à Uccle (nous sommes prêts à le faire, le cas échéant). Mais ne serait-ce pas l'occasion pour la Commune de créer une équipe chargée d'établir et de tenir à jour un relevé de **toutes les sortes d'anomalies** existant dans nos voiries, en y incluant les avaloirs d'égoût bouchés, les arbres manquants, etc. ?

Bon nombre d'Ucclois sont de plus en plus irrités et même exaspérés par les tags. Nous les engageons vivement à se donner la peine d'écrire à notre Bourgmestre pour le lui faire savoir. Rappelons-leur qu'ils doivent impérativement **porter plainte à la Police**, dès qu'ils sont victimes d'une incivilité, quelle qu'elle soit.

Jacques NIFFLE  
Administrateur

## La Charte-Programme de l'ACQU

Dans ce document, notre association fait état de ses « Principes généraux pour un environnement de qualité » et des « valeurs » qu'elle souhaite promouvoir. Vous en trouverez ci-après de larges extraits.

### 1. Introduction

Le présent texte est un document de base qui unit nos comités de quartier et donne la cohérence indispensable à leurs actions. Le concept d'environnement utilisé ici n'est pas limité à la protection de la nature, mais recouvre aussi habitat, aménagement du territoire, environnement urbain, espaces naturels, transports, patrimoine, pollutions, mécanismes institutionnels, sécurité des biens et des personnes, etc. Sa sphère d'intérêt et d'action déborde donc largement d'Uccle. Les habitants se doivent d'être conscients de leurs responsabilités collectives en ces domaines. Il convient qu'ils aient les moyens de contrôle et leur mot à dire sur la gestion de leur ville, pour le bien-être de tous. L'action de l'ACQU pour une meilleure qualité de vie se développe avec celle d'Inter-Environnement Bruxelles.

Nous avons constaté que trop souvent, sur des sujets relatifs à notre cadre de vie, le système démocratique, en ses rouages administratifs et politiques, ne fonctionne pas parfaitement, laissant trop de questions sans réponse réelle.

Notre objectif s'inscrit dans la volonté d'informer les citoyens sur ce qui se fait, notamment à Uccle, au point de vue de l'environnement au sens large, sur les projets en cours, sur ce qui n'a pas eu lieu comme cela eût dû l'être. Ceci étant dit, les comités de quartier œuvrent dans la même direction que les autorités communales dès lors que c'est le bien commun qui est recherché ; et ce, dans un esprit d'équité et en s'efforçant d'éviter que, sauf cas de force majeure, soient prises des décisions qui auraient pour conséquences de reporter chez le voisin ce qu'on ne veut pas chez soi. Les comités de quartier ne doivent donc pas être considérés comme des groupements de citoyens systématiquement contre

ce qui se fait.

De fait, les idées que nous défendons, depuis 1978 – et même avant – sont largement reçues et, pour certaines, plus ou moins bien intégrées dans les doctrines des différents partis. Tant mieux ! Mais nous nous heurtons souvent à des difficultés pour développer un débat d'idées qui soit libre des contraintes et compromis électoraux liés au court terme. Cette réalité hypothèque la recherche de perspectives d'avenir. Nous n'en continuerons pas moins à tenter d'éveiller encore et toujours les consciences citoyennes contre la dangereuse apathie, foyeuse de la démocratie...

Les nombreuses luttes que nous avons menées à Bruxelles et, en particulier, à Uccle (urbanisme, transports en commun, circulation routière, Saint-Job, Kinsendael, Kauwberg...) nous ont permis d'accumuler une riche expérience sur le fonctionnement des différents rouages de notre société. Notre vœu est que la politique redevienne l'art du possible et permette de rendre à la cité une qualité de vie correcte.

L'ACQU contribue aussi à la sauvegarde de cet environnement en étudiant les projets mis à enquête publique sur tous sujets relatifs aux paragraphes 2 à 6 ci-après. Elle propose, le cas échéant, des solutions de rechange et introduit si nécessaire des recours au Conseil d'État et devant les juridictions ordinaires. Elle informe et cherche à sensibiliser sur tout ce qui la motive tant le monde politique que les citoyens.

### 2. Urbanisme, aménagement du territoire, habitat

Tout en ayant à l'esprit les problèmes de fond de la Région bruxelloise, l'ACQU se préoccupe surtout des incidences de l'aménagement du territoire de la commune sur la vie locale et quotidienne des Ucclois. Elle s'efforce de promouvoir un « urbanisme à visage humain », répondant le mieux possible aux besoins et aspirations de tous dans une ville de qualité et dans une perspective de long terme. Les espaces publics, notamment les places et trottoirs, doivent avoir un aspect accueillant et convivial ; donc être propres et remis en état quand il le faut.

Nous revendiquons, en particulier :

- un habitat assez diversifié pour permettre à tous, notamment les

jeunes, de se loger correctement et à des prix abordables ;

- la préservation du caractère résidentiel – et éventuellement spécifique – des quartiers d'habitation ;
- chaque fois que possible, la rénovation des immeubles existants, la réhabilitation des quartiers anciens pour y maintenir de l'habitat, et la réoccupation des logements désaffectés ;
- la création de logements tant moyens que sociaux sur les terrains disponibles dont la Commune est propriétaire ;
- la lutte contre le pourrissement spéculatif immobilier ;
- la taxation effective des logements abandonnés, une fois leur inventaire établi par la Commune ;
- le refus de la transformation clandestine de logements en bureaux ;
- l'opposition à l'implantation de nouvelles grandes surfaces commerciales ;
- le refus d'industries polluantes et/ou bruyantes près des habitations.

### 3. Déplacements, 4. Patrimoine, 5. Espaces verts et bleus

(cf. le document complet)

### 6. Pollutions et nuisances

Celles qui sont dues à la circulation automobile ne sont pas les seules. Les industries doivent recourir de plus en plus aux technologies propres, produire des objets de consommation réparables, faibles consommateurs d'énergie et récupérables. Des règles sévères doivent être appliquées aux entreprises polluantes. Les particuliers, eux, doivent être encouragés à adopter des comportements écologiques, notamment, en évitant tous gaspillages, en participant aux collectes sélectives de déchets (y compris petits déchets chimiques et piles) et en compostant si possible ceux qui peuvent l'être.

Il convient d'appliquer le principe du « pollueur-payeur » et de promouvoir les énergies renouvelables, ainsi que la maîtrise de l'énergie.

Concernant la pollution de l'air et le bruit, premières des nuisances en milieu urbain, les règlements existants doivent être strictement appliqués et les plaintes prises en compte.

En ce qui concerne la pollution atmosphérique, il conviendrait que l'IBGE

(Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) puisse vérifier régulièrement les installations de chauffage (tant des habitations privées que des bâtiments publics). Il devrait en être de même concernant des contrôles volants à effectuer par coups de sonde pour les véhicules automobiles (voitures, camions, et « deux roues » motorisés) et les entreprises industrielles.

Les recours et pressions politiques doivent être poursuivis pour faire renoncer aux projets d'industries polluantes, quels qu'ils soient.

Les herbicides et pesticides contaminent les nappes phréatiques (d'où les nitrates dans notre eau potable !). Interdits par un arrêté de la Région bruxelloise du 12.7.90 pour les lieux publics, il faut que cette interdiction soit effectivement respectée et qu'elle soit étendue aux lieux privés (jardins, etc.).

La prolifération des pigeons et des chats sauvages, vecteurs de maladies, doit être limitée médicalement.

Quant aux chiens, qui souillent trottoirs et pelouses des parcs publics (où jouent les enfants !), il faut avoir le courage de sévir contre leurs propriétaires qui ne les éduquent pas.

Les « tags » enfin, qui dégradent les immeubles et dévalorisent les quartiers, doivent être combattus par la Commune (...) tant à son profit qu'à la disposition des particuliers. (...).

## 7. Nécessité d'éducation des jeunes et d'information du public

« *Penser globalement, agir localement* », a dit René DUBOS. En effet, de la planète à la ville, puis au quartier, tout se tient !

La détérioration croissante de notre environnement est le fruit d'une méconnaissance des effets pervers qu'entraîne la libéralisation des marchés. Cette « mondialisation » économique, quasi exclusivement conçue jusqu'à présent pour ses seuls intérêts financiers, est donc lacunaire. S'il n'en est pas pris conscience et si ne sont pas davantage pris en compte le social (avec, entre autres, les problèmes de logement, vu leur coût devenu prohibitif), la santé publique, le climat, et aussi une indispensable démarche d'éducation à la solidarité envers les exclus du « système » partout dans le monde, alors la précarité de vie s'aggravera, notre air deviendra irrespi-

nable, notre eau imbuvable et notre terre peu à peu invivable.

Dans l'optique du développement durable, l'ACQU demande de prévoir au programme scolaire un cours sur la sauvegarde de l'environnement sous ses différents aspects. Elle poursuivra quant à elle son rôle de prise de conscience du public et d'éducation permanente des citoyens pour que son cadre de vie ne soit pas détérioré davantage.

## 8. Ecoute des citoyens

Enfin, le principe de la « démocratie participative » doit devenir une réalité. Aussi, demandons-nous à nos Autorités, à tous les niveaux, une meilleure écoute et prise en compte des requêtes exprimées par les citoyens en matière d'environnement (pris au sens large).

Un paragraphe du projet de PRD (Plan Régional de Développement) de fin 2001 est éloquent à cet égard, bien qu'il ne concerne – curieusement – que la seule « Priorité 4 » sur la rénovation urbaine. Sous le titre « *Les mécanismes de participation des habitants* », on y lit :

« *Le développement local repose sur une mobilisation de tous les acteurs : le secteur public ; le secteur privé ; le secteur associatif et les habitants.*

*La participation active des habitants est un principe essentiel de la démarche intégrée de développement local. Il s'agit bien de l'encourager afin que les habitants deviennent de véritables acteurs du développement urbain. La Région et particulièrement les pouvoirs locaux veilleront à les associer à la mise en œuvre du projet.*

*La participation a pour objectif de lutter contre les logiques d'assistanat (où les habitants sont exclus des circuits de décision parce que considérés comme passifs) en formant notamment les habitants à la gestion de leur commune, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet afin qu'ils deviennent des citoyens actifs. Les habitants doivent être les acteurs à part entière sur la scène locale. »*

C'est précisément ce que nous demandons pour tous les domaines développés dans la présente charte.

### **Celui qui a compris et qui jamais n'agit n'a, en fait, rien compris !**

Si vous souhaitez recevoir notre Charte, il suffit de le demander à Jacques NIFFLE (administrateur, adresse voir p.24).

## Courrier des lecteurs



Mme Jocelyne MASCAUX d'Uccle nous envoie copie d'un courrier qu'elle adressa au Bourgmestre le 24 avril dernier et dont nous reproduisons ci-après un large extrait :

*(...) Conséquence de ma distraction, je suis dernièrement taxée de 15 Euros par l'administration communale pour avoir oublié d'alimenter un parcmètre, et je trouve ça normal puisqu'il faut bien respecter les règles.*

*Là où le bât blesse est la différence de traitement criante entre le rappel à l'ordre immédiat du distrait en défaut d'alimentation de parcmètre et l'impunité dont jouit l'automobiliste incivique qui, au mépris des autres usagers, se parque sur le trottoir, sur les passages pour piétons ou aux coins des rues.*

*Je sais que ces infractions relèvent de la police qui est débordée, mais cette impunité, qui perdure depuis des années, conforte certains contrevenants dans le sentiment qu'ils sont dans la légalité !*

*Pourquoi changeraient-ils leurs habitudes, alors qu'ils se parquent sur le trottoir depuis des années sans subir aucune contravention ?*

*Cette situation porte préjudice aux piétons, ainsi qu'aux autres usagers respectueux du code de la rue. Aussi, je vous demande de prier votre police d'être aussi attentive à ces délits « mineurs », afin de rendre nos rues plus conviviales et plus sûres. (...)*

## L'Association de Comités de Quartier Ucclois

### Les Comités membres effectifs

#### **Bosveldweg**

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7  
tél. : 02.374.12.90.

#### **Carrés Pauwels et Stevens**

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30  
tél. : 02.343.05.41

#### **De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée**

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1  
tél. : 02.374.39.41

#### **Floride - Langeveld**

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62  
tél. (P) : 02.375.57.48  
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

#### **Fond'Roy**

Cécile CHARLES, av. Wellington 13  
tél. : 02.374.77.97

#### **Gracq + NoMo Uccle**

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28  
tél. : 02.345.62.92

#### **Longchamp - Messidor**

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill  
232/11 – tél. privé

#### **Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet**

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42  
tél. : 02.376.26.64

#### **Ophem & C°**

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20  
tél. et fax : 02.376.61.71

(P) : Privé ; (B) : Bureau

#### **Parc Brugmann**

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1  
tél. : 02.343.39.88

#### **Plateau Engeland-Puits**

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77  
tél. : 02.374.81.04

#### **Protection et avenir d'Avijl**

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5  
tél. : 02.374.95.83

#### **Quartier Lorraine**

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A tél.  
(P) : 02.374.97.03

#### **Quartier Château d'Eau**

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau  
97 – tél/fax : 02.374.32.95

#### **Quartier St-Job**

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88  
tél. : 02.375.11.96

#### **SOS Kauwberg**

Pierre DESMET, chemin 't Cortenbos 18  
tél. : 02.375.27.69

#### **Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras**

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21  
tél. : 02.375.55.78

#### **Vallée du Linkebeek**

Henri VERLAET, Moensberg 31  
tél. : 02.374.13.53

#### **Verrewinkel-Engeland**

Bernard GUSTOT, av. Dolez 46A  
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

### Les « Antennes de quartier »

#### **Les amis du bois de Verrewinkel**

Georges LEWY, av. Buysdelle 74  
tél. : 02.374.05.73

#### **B.R.E.G.**

Noël FRANCK, rue du Roseau 35  
tél. : 02.375.40.94

#### **Copropriétaires du Charlemagne**

Lambert MARQUET, av. de l'Aulne 95/8  
tél. : 02.332.16.28

#### **Vivier d'Oie**

Louise BECKERS, av. Latérale 43A  
tél. : 02.374.13.56

#### **Geleytsbeek**

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C  
tél. : 02.375.28.48

#### **Observatoire - Vert Chasseur**

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert  
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

#### **Pêcherie - St.-Job**

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152  
tél. : 02.374.56.55

#### **Dodonée**

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5  
tél. : 02.344.41.51

#### **Uccle-Centre**

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9  
tél. : 02.376.77.43

#### **Fort Jaco**

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50  
tél. : 02.374.40.76

#### **Errera - Dupuich - Jones**

Jean DUMONT, av. L. Errera 63  
tél. : 02.344.22.50

#### **Gare d'Uccle-Stalle**

Michel HUBERT, rue V. Allard 273  
tél. (P) : 02.332.22.23  
tél. (B) : 02.211.79.30

#### **Échevinage**

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21  
tél. : 02.374.43.42

#### **Uccle Nord-ouest**

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114,  
1190 – tél. et fax : 02.345.65.71  
robe.cmee@swing.be

### Le conseil d'administration

#### *Président*

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180  
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

#### *Vice-Président*

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180  
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.538.51.31  
fax (B) : 02.537.46.56 – d.ryelandt@avocat.be

#### *Trésorier*

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050  
tél. & fax : 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

#### *Membres*

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180  
tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be

Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180  
tél. : (P) 02.375.11.96 (B) 02.373.57.01 –  
stephane@davidts.com

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29 A, 1180  
tél. : 02.374.60.34 – GSM (préféré) : 0472 719790  
cepvdqa@skynet.be

Alain DIDIER – rue Engeland 455, 1180  
tél. : 02.374.73.10 – alain.didier@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180  
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190  
tél. : 02.332.11.51 – sylvie.greindl@village.uunet.be

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180  
tél. : 02.343.21.97

(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180  
tél. : 02.376.32.34 – gerry\_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180  
tél. : 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97, 1180  
tél/fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180  
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

### La « Lettre aux habitants »

#### *Éditeur responsable :*

Bernard JOURET

#### *Coordination :*

Jacques NIFFLE

#### *Comité de lecture :*

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

#### *Notre N° de compte :*

310-0734318-17

e.mail : ucclecomites@ibelgique.com

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur  
le site internet de l'ACQU :  
www.acqu.be.tf

#### *Tirage :*

11.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide  
de la Communauté française de Belgique et de la  
Région de Bruxelles-Capitale.

